



Distr. GÉNÉRALE

FCCC/CP/2001/13/Add.4/Corr.1 15 mai 2002

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES SUR LES TRAVAUX DE SA SEPTIÈME SESSION, TENUE À MARRAKECH DU 29 OCTOBRE AU 10 NOVEMBRE 2001

Additif

DEUXIÈME PARTIE: MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Volume IV

Rectificatif

Page 15, décision 29/CP.7, troisième alinéa

Remplacer le texte de cet alinéa par:

Rappelant les dispositions de sa décision 5/CP.7 dans laquelle elle a notamment décidé qu'à sa session en cours il conviendrait d'envisager la constitution d'un groupe d'experts des pays les moins avancés et de définir son mandat, en tenant compte de l'équilibre géographique,
